



# ADOPTEZ L'EXCELLENCE AU QUOTIDIEN

**AUTOMATISME POUR  
PORTES BATTANTES**

Polyvalent et élégant  
Sûr et intelligent  
Puissant et fiable

## 950N2

Financez vos travaux d'adaptation avec **MaPrimeAdapt'**

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide **MaPrimeAdapt'** finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap



Un financement de vos travaux d'adaptation allant jusqu'à  
**50% ou 70%**

**FAAC**  
Simply automatic.

MOTORISATION DE PORTE

**950N2**

**AUTOMATISME POUR  
PORTES BATTANTES**



**Une solution qui  
offre la possibilité  
d'améliorer la sécurité,  
l'autonomie et le  
confort au quotidien  
des personnes en  
situation de handicap  
et des seniors.**

**EN16005**

Conforme à la réglementation européenne  
**EN 16005** pour la sécurité appliquée  
aux portes piétonnes automatisées.



Les systèmes qui permettent de faciliter la  
réalisation d'installations d'automatisation  
conformément aux exigences de la Directive  
Européenne en vigueur (DM 2006/42/CE) en  
matière de sécurité.



## La motorisation d'une porte apporte plusieurs avantages :



### ▶ EN TERMES DE CONFORT :

Ouvrir à distance sans avoir à se déplacer.

### ▶ EN TERMES D'AUTONOMIE :

Entrer et sortir de son logement de manière plus indépendante, sans assistance.

### ▶ EN TERMES DE SÉCURITÉ :

En cas de détection d'un obstacle, la porte rouvre immédiatement selon la réglementation EN16005 pour la sécurité appliquée aux portes piétonnes autorisées.

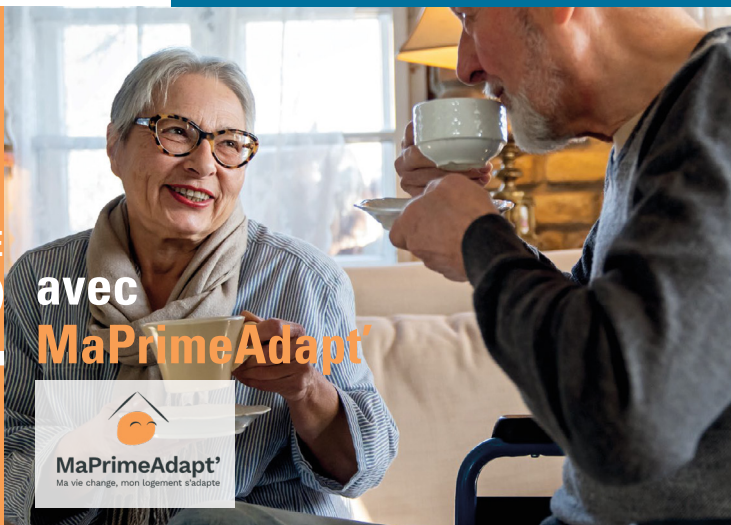
Elle peut être pilotée par différents systèmes de commande, avec ou sans contact.


Elle ajoute une touche moderne et élégante à n'importe quel espace

Financez  
VOTRE AUTOMATISME

950N2

avec  
**MaPrimeAdapt'**





Depuis le 1er janvier 2024,  
l'aide MaPrimeAdapt'  
finance la réalisation des  
travaux d'adaptation du  
logement pour les personnes  
âgées et celles en situation  
de handicap.

## POUR QUI ?

Vous êtes propriétaire de votre logement ou locataire du parc privé et vous avez informé votre bailleur de votre volonté d'effectuer des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie

- **Vous ou un membre de votre foyer :**
  - Est âgé de 70 ans ou plus
  - Est âgé de 60 à 69 ans sur condition de GIR (groupe iso-ressources)
  - A un taux d'incapacité supérieur à 50% ou bénéficie de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- **Votre revenu est classé dans la catégorie ressources « modestes » ou « très modestes »**

## POURQUOI ?

Avec l'ambition de prévenir les chutes et situations de fragilités dans le logement pour tous les publics en perte d'autonomie, cette nouvelle aide vous permettra de financer différents travaux d'adaptation intérieurs et extérieurs.

Dans la limite d'un plafond de travaux de 22 000 euros hors taxes et selon le niveau de revenus de votre ménage.

**MaPrimeAdapt'  
peut financer  
jusqu'à  
50 % ou 70 %  
du montant de vos  
travaux d'adaptation.**

## COMMENT ?

Pour obtenir un financement de vos travaux, vous devez déposer votre demande d'aide :

**DIRECTEMENT  
SUR LA PLATEFORME  
DE DEMANDE D'AIDE  
MAPRIMEADAPT'**

**OU  
DÉPOSER VOTRE DOSSIER  
AUPRÈS DES DÉLÉGATIONS  
LOCALES DE L'ANAH**

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Dès la création de votre dossier, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), habilité par l'Anah, pour faciliter vos démarches :

Réalisation d'un diagnostic autonomie permettant de construire un projet de travaux adapté en collaboration avec un ergothérapeute, si nécessaire

Construction du plan de financement et sélection des devis

Montage du dossier de MaPrimeAdapt'

Organisation des travaux avec les artisans

Accompagnement pour s'approprier les aménagements.